

LA ROCHELLE BIKE POLO
https://www.facebook.com/bikepolo.17
BANK LRT
https://www.bikepolo.org / 05 46 41 36 53
VELO-ÉCOLE
https://velo-ecole.org / 05 46 34 76 76
BICYCODE
https://www.bicycode.org / 05 46 34 76 76
VIVE LE VÉLO
https://www.vivelelo.fr / 05 46 51 51

LES CONTACTS ET LES ASSOCIATIONS

Vous avez des remarques ou des suggestions sur le plan ?
faciliter vos déplacements.
sans cyclables et autres (vélos) dans leur globalité pour
aménagement du réseau cyclable (pistes, bandes, double-
sens cyclables et autres).
multimodalité et espaces
actifs, afin d'offrir aux rochelais une ville agréable à vivre.
l'usage de l'automobile au profit des modes de déplacements
Directeur du Réseau Cyclable. Il affirme sa volonté de
promouvoir le vélo comme moyen de déplacement à part
entière.

LA ROCHELLE 2022 CARTE DE LA CYCLABILITÉ



LES LOCATIONS DE VÉLOS

- VELOS JAUNES
19 quai Georges Simenon / 0 810 17 18 17
- CYCOMANIA
23 quai Marans / 05 46 37 53 42
- CYCOLO PARC
Avenue de la Marnie / 05 46 07 25 06
- ÉCOVELO-CYCLES ET SCOOTERS
282 Ter avenue Jean Guillon / 05 46 00 90 00
- GREENBIKE
11 quai Cabut / 05 46 29 31 03
- CYCLING TOUR
19 rue de l'Archimède / 05 46 55 24 74
- LOVELA
Place des Courauleurs / 07 80 45 28 89
- LES HIRONDELLES
24 Quai de Marans / 05 46 37 53 42

LES RÉPARATEURS / REVENDEURS

- ATELIER CYCLOCCASSE DE MIREUIL
19 avenue du Général Mangin / 05 46 67 54 04
- ATELIER CYCLOCCASSE DE VILLENEUVE-LES-SALINES
41 avenue Danton / 05 46 54 97 89
- CYCLABLE
8 Bis quai Senac de Melhan / 09 83 08 17 25
- ÉCOVELO-CYCLES ET SCOOTERS
282 Ter avenue Jean Guillon / 05 46 00 90 00
- VELOLAND CHASSON CYCLES
141-143 boulevard André Sautal / 05 46 67 31 32
- VELOLAND CHASSON CYCLES
14-26 rue du Minage / 05 46 41 17 69
- VELO CLINIC
5 avenue Aristide Brand / 05 46 44 72 25
- SERVICE CYCLE
10 rue de la Rochelle / 09 50 17 04 41
- VELO STATION LA ROCHELLE
40 boulevard du Maréchal Lyautey / 05 46 09 45 87

SÉCURISEZ VOTRE VÉLO

VOUS ÊTES ATTACHÉ À VOTRE VÉLO ?
ATTACHEZ-LE BIEN !

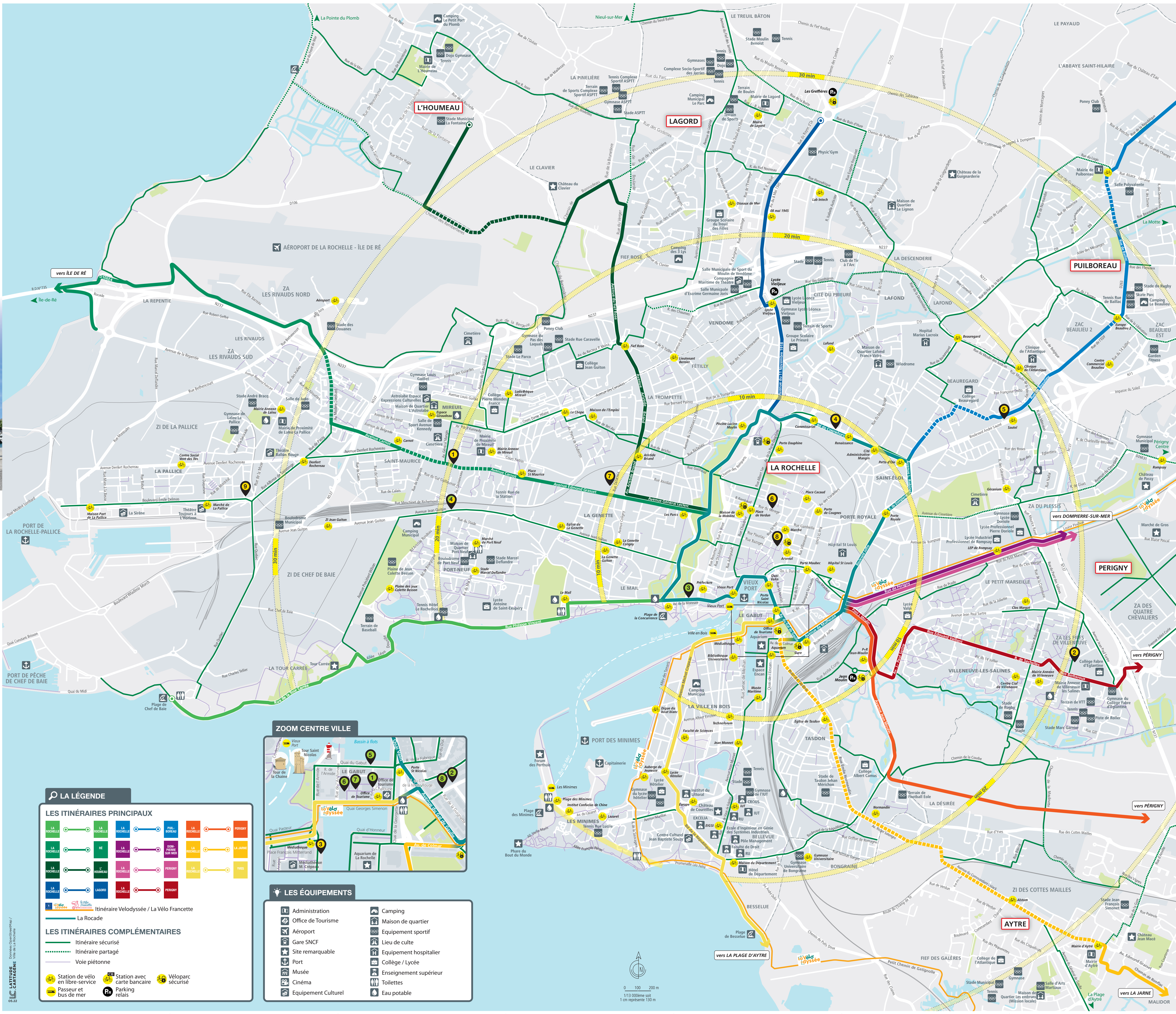
Pour protéger votre vélo contre le vol, voici quelques conseils
simples :
• Utilisez un antivol solide. Les antivol
en "U" offrent le meilleur rapport
sécurité / poids / prix.
• Attachez votre vélo à un point fixe.

**ACCROCHEZ EN PRIORITÉ
LE CADRE, SI POSSIBLE
AVEC LA ROUE AVANT.**
Un antivol fixe (ou de cadre) en complément à un
antivol "U" est recommandé car très pratique pour un "à
arrêt minute" ou pour verrouiller la roue arrière. Dans les grandes
villes ou la nuit, deux U sont une précaution utile.

PENSEZ AU MARQUAGE !
Faute d'identification, seuls 2% des vélos
retrouvés peuvent être restitués à leur propriétaire.
A La Rochelle, l'association Vive le Vélo et
certains Vélocistes proposent le marquage antivol
Bicycode. Ce numéro, entré dans une base de
données nationale, rendra possible la restitution de votre vélo.
Plus d'informations : <https://www.bicycode.org>

RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DE SÉCURITÉ

- Lorsque vous transportez un enfant de moins de 5 ans, assurez-
vous d'être équipé d'un siège muni de repose-pieds et de
crouilles d'attache.
- À une intersection, ne vous positionnez jamais en dehors du
champ de vision du conducteur d'un camion ou d'un bus. Faites-
vous voir !
- Le Code de la route s'applique aux cyclistes comme aux autres
usagers. Chaque infraction est passible d'une amende.
- En cas d'intempéries, augmentez vos distances de sécurité et
soyez prudent lorsqu'un véhicule vous double.



LA LÉGENDE

LES ITINÉRAIRES PRINCIPAUX

LA ROCHELLE	LA ROCHELLE	LA ROCHELLE	PUILBOREAU	LA ROCHELLE	PERIGNY
LA ROCHELLE	RE	LA ROCHELLE	DOMS SUR MER	LA ROCHELLE	LA JARNE
LA ROCHELLE	LA ROCHELLE	LA ROCHELLE	PERIGNY	LA ROCHELLE	YVES
LA ROCHELLE	LAGORD	LA ROCHELLE	PERIGNY		

Itinéraire Velodyssée / La Vélo Francette

La Rocade

LES ITINÉRAIRES COMPLÉMENTAIRES

- Itinéraire sécurisé
- Itinéraire partagé
- Voie piétonne

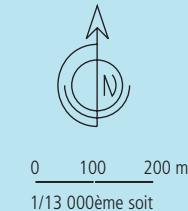
- Station de vélo en libre-service
- Station avec carte bancaire
- Véloparc sécurisé
- Passeur et bus de mer
- Parking relais

ZOOM CENTRE VILLE



LES ÉQUIPEMENTS

- Administration
- Office de Tourisme
- Aéroport
- Gare SNCF
- Site remarquable
- Port
- Musée
- Cinéma
- Équipement Culturel
- Camping
- Maison de quartier
- Équipement sportif
- Lieu de culte
- Équipement hospitalier
- Collège / Lycée
- Enseignement supérieur
- Toilettes
- Eau potable

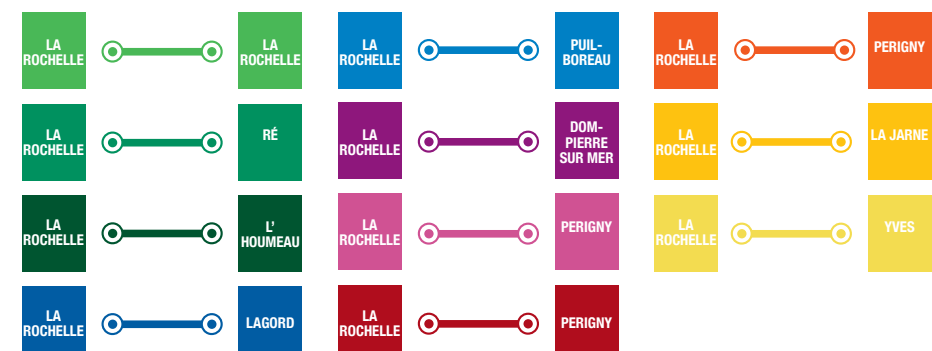




Voir verso de la carte

LA LÉGENDE

LES ITINÉRAIRES PRINCIPAUX



Itinéraire Velodyssée / La Vélo Francette

La Rocade

LES ITINÉRAIRES COMPLÉMENTAIRES

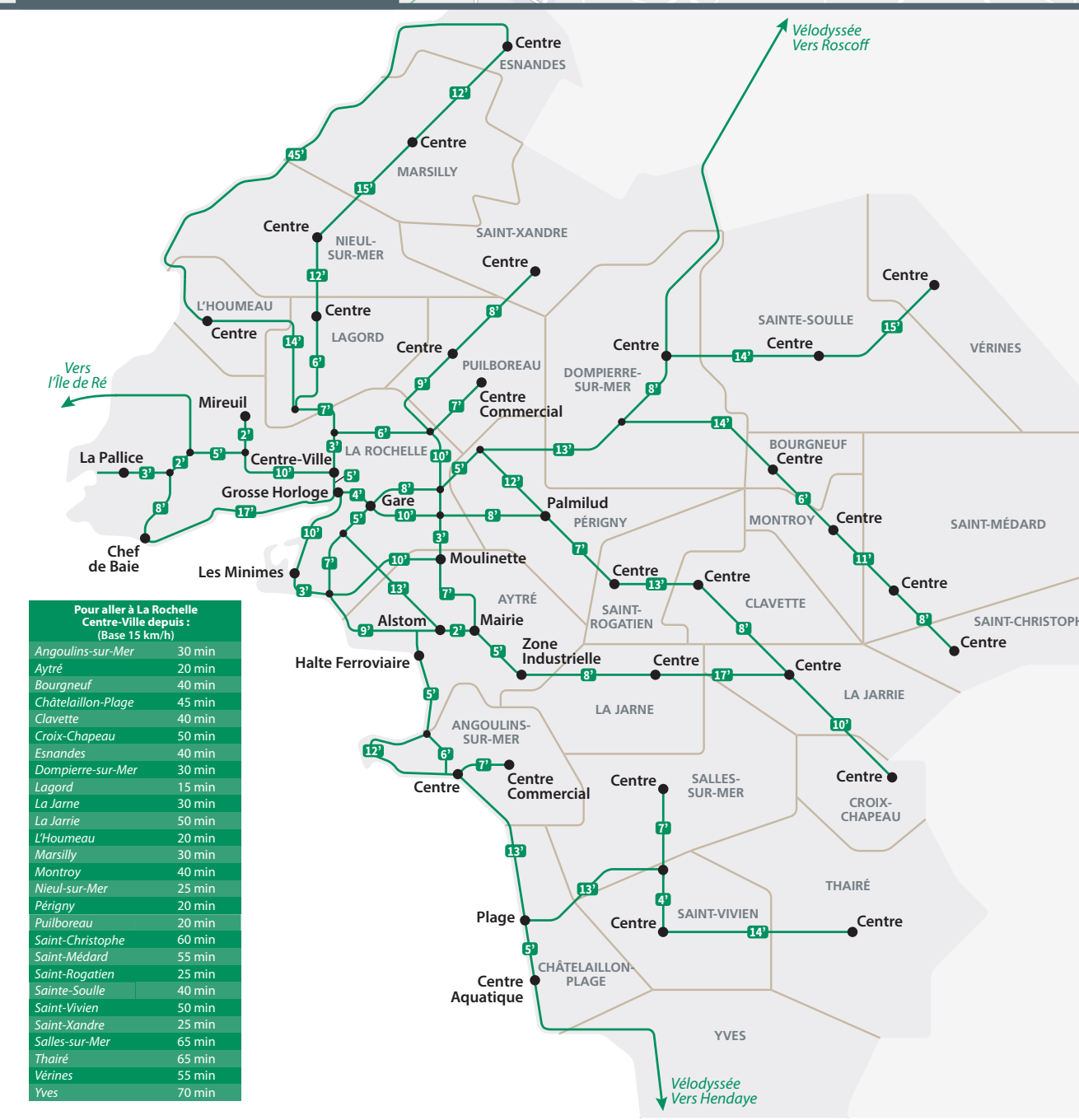
- Itinéraire sécurisé
- Itinéraire partagé
- Chemins ruraux cyclables, selon saison

- Station de vélo en libre-service
- Station avec carte bancaire
- Passeur et bus de mer
- Parking relais
- Véloparc sécurisé

LES ÉQUIPEMENTS

- Administration
- Office de Tourisme
- Aéroport
- Gare SNCF
- Site remarquable
- Port
- Musée
- Cinéma
- Équipement Culturel
- Camping
- Maison de quartier
- Équipement sportif
- Lieu de culte
- Équipement hospitalier
- Collège / Lycée
- Enseignement supérieur
- Toilettes
- Eau potable

LES TEMPS DE PARCOURS



LA SIGNALÉTIQUE

Cyclistes, vous devez respecter la même réglementation que les automobilistes. Les panneaux suivants vous sont aussi destinés. Pour votre sécurité respectez-les !

LES PANNEAUX

- Rue piétonne : la circulation des vélos est autorisée à l'allure du pas, les piétons sont prioritaires.
- Voie affectée à la circulation de tous les usagers. La vitesse est limitée à 30km/h et la zone est aménagée dans ce sens. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes.
- Zone de rencontre : la vitesse est limitée à 20 km/h, les piétons et les vélos peuvent prendre toute leur place sur la chaussée. La zone est ouverte à tous les modes de circulation. Les piétons sont prioritaires.
- Voie verte : voie réservée aux piétons et aux véhicules non motorisés.

LES PANNEAUX SPÉCIFIQUES AUX CYCLISTES

- Piste ou bande obligatoire pour les vélos, interdite aux autres véhicules.
- Piste ou bande cyclable non obligatoire réservée aux seuls vélos.
- Voie réservée aux véhicules des services réguliers de transport en commun et autorisée aux cycles.
- Zone de circulation mixte vélo / piéton. Piétons prioritaires.
- Accès interdit aux vélos.
- Voie à sens unique pour les voitures ou les vélos peuvent circuler dans les 2 sens.
- Le cycliste peut emprunter la voie.
- Conditions particulières de circulation spécifiques aux vélos. Au prochain carrefour une piste ou bande cyclable est disponible en contre sens de la voie de circulation principale.
- Panneau directionnel de position sans indication de destination, ni de distance.
- Panneau directionnel de position avec indication de destination et éventuellement de distance.